

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20250117-lmc141543-DE-1-1

Date de télétransmission : 27 janvier 2025

Date de réception : 27 janvier 2025

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 JANVIER 2025

DELIBERATION N° 23

COMMUNE DE NICE - CRÉATION D'UN COLLÈGE

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 11h57 le 17 janvier 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

Présents : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Didier CARRETERO, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Philippe SOUSSI, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Excusé(s) : Mme Françoise THOMEL.

Pouvoir(s) : Mme Marie BENASSAYAG à M. Michel ROSSI, M. Jean-Jacques CARLIN à M. David CLARES, M. Patrick CESARI à Mme Gabrielle BINEAU, M. Eric CIOTTI à M. Xavier BECK, Mme Fleur FRISON-ROCHE à M. Charles Ange

GINESY, Mme Martine OUAKNINE à Mme Fatima KHALDI-BOOUGHROUM, M. Joseph SEGURA à Mme Caroline MIGLIORE, Mme Valérie SERGI à M. Auguste VEROLA.

Absent(s) :

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2125-1, R.2162-15 et suivants ;

Vu la délibération prise le 1er juillet 2021 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 1er octobre 2021 par l'assemblée départementale adoptant le plan collège 2021- 2028 qui prévoit la construction de quatre nouveaux collèges dont un en rive gauche du fleuve Var dans la plaine éponyme ;

Considérant que l'évolution démographique du secteur de La Plaine du Var à Nice nécessite la création d'un nouveau collège en rive gauche du Var ;

Considérant que l'emplacement réservé pour l'implantation du collège identifié au Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm) situé avenue Angélique Braquet à Nice Saint-Isidore n'est pas adapté notamment car il est situé majoritairement en zone rouge du Plan du Prévention des Risques Inondations (PPRI) basse vallée du Var ;

Vu le courrier du 17 mars 2023 par lequel le Département a sollicité la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) pour une mise à disposition d'un terrain constructible et viabilisable dans la plaine du Var en rive gauche afin d'y implanter un nouveau collège ;

Considérant que l'analyse d'autres terrains, étudiés par le Département, situés dans la ZAC Parc Méridia, dans la ZAD Grand Méridia et la ZAC Lingostière n'étaient pas adaptés en termes de surface pour la construction d'un collège de 700 élèves et d'un gymnase ;

Vu le courrier du 23 février 2024 par lequel la Métropole Nice Côte d'Azur a proposé au Département de mettre à sa disposition un terrain situé au Chemin des Baraques à proximité immédiate de la ZAC Parc Méridia qui inclura des logements et des équipements collectifs ;

Vu le rapport de son président proposant d'avancer sur les études de faisabilité et de lancer toutes les études nécessaires à la réalisation de ce projet, et le concours restreint pour retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre composée d'architecte(s) et de bureau(x) d'études techniques qui réalisera ce nouveau projet ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- d'avancer sur les études de faisabilité et de lancer toutes les études nécessaires à la réalisation, sur la commune de Nice, d'un collège de 700 élèves et d'un gymnase et notamment le concours de maîtrise d'œuvre ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à signer et déposer toutes les demandes d'autorisation administratives et actes relatifs à ce projet, notamment le permis de construire, ainsi que de solliciter toutes subventions ;
d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à prendre toutes les dispositions utiles et signer tous les actes de procédure qui en découlent.

Pour(s) : 53

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Jean-Jacques CARLIN, M. Didier CARRERERO, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, M. Philippe SOUSSI, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Déport(s) :

Signé

**Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental**